

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2013

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE - (N° 1589)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

M. Moyne-Bressand, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 8

Supprimer les mots :

« Pour lutter contre la présence de graines d'*Ambrosia artemisiifolia* en mélange dans les aliments pour oiseaux, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer une mention inutile.